



DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025



Ministère de la Jeunesse et des Sports

Code de l'action sociale et des familles

1 – ENFANT (à remplir pour chaque enfant)

NOM : _____
 PRÉNOM : _____
 DATE DE NAISSANCE : / /
 FILLE : GARÇON :
 ÉCOLE : _____
 NIVEAU : _____

Le dossier d'inscription est à renouveler une fois par an.
 Date et signature (mention obligatoire)

RESPONSABLE LÉGAL 1 : (adresse d'habitation de l'enfant et de facturation) Séparé(e) : OUI NON

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 ADRESSE : _____
 Tél Fixe : / / / / Tél Portable : / / / / Tél Travail : / / / /
 Adresse mail : _____

RESPONSABLE LÉGAL 2 : (si différente du responsable 1)

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 ADRESSE : _____
 Tél Fixe : / / / / Tél Portable : / / / / Tél Travail : / / / /
 Adresse mail : _____

AUTRES PERSONNES AUTORISÉES à venir chercher l'enfant : (entourer la case souhaitée)

J'autorise mon enfant à rentrer seul au domicile OUI NON

NOM : _____ PRÉNOM : _____
 Lien de parenté avec l'enfant : _____
 Tél Fixe : / / / / Tél Portable : / / / / Tél Travail : / / / /
 NOM : _____ PRÉNOM : _____

Lien de parenté avec l'enfant : _____
 Tél Fixe : / / / / Tél Portable : / / / / Tél Travail : / / / /

*Si vous avez d'autres personnes à enregistrer en décharge de responsabilité, merci de nous envoyer par mail les personnes supplémentaires.

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS : (Cocher la ou les case(s) souhaitée(s))

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Périscolaire Villethierry | <input type="checkbox"/> Mercredi Savigny/Clairis |
| <input type="checkbox"/> Périscolaire Brannay | <input type="checkbox"/> Mercredi Villethierry |
| <input type="checkbox"/> Périscolaire Égriselles le Bocage | <input type="checkbox"/> Mercredi Nailly |
| <input type="checkbox"/> Périscolaire Jouy | <input type="checkbox"/> Accueil Jeunes (13/17 ans) |
| <input type="checkbox"/> Périscolaire Montacher - Villegardin | <input type="checkbox"/> Centre de Loisirs (3/12 ans) |

Ces informations sont importantes pour le bon fonctionnement de communication. Si vous avez des changements d'informations merci de nous informer au plus vite au secrétariat du Service Action Sociale.

« Toute inscription vaut acceptation du présent règlement »

Fait le : / /

Signature du représentant légal :



Ministère de la Jeunesse et des Sports

Code de l'action sociale et des familles

FICHE SANITAIRE DE LIAISON (suite) 2024/2025

III – RECOMMANDATIONS UTILES :

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.... ?

IV – RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT :

RESPONSABLE LÉGAL 1 :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

Tél Fixe : / / / / / Tél Portable : / / / / / Tél Travail : / / / / /

Adresse mail : _____

Nom et téléphone du médecin traitant (*facultatif*) :

Je soussigné, Monsieur ou Madame, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Oui Non

Définition :

*Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) : document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité.

Fait le :/...../.....

Signature du représentant légal :
(précédée de la mention lu et approuvé)



Ministère de la Jeunesse et des Sports
Code de l'action sociale et des familles

DROIT A L'IMAGE/Autorisation Parentale 2024/2025

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à photographier et / ou à filmer les enfants lors des activités péni et extrascolaire. Il ne s'agit pas de photographies ou films individuels d'identités mais de photos/films de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos / les vidéos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille ni prénom. En cas de refus de votre part, nous serions dans l'obligation soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage sur les photos.

Je soussigné(e) _____
Adresse : _____
N° téléphone : _____ adresse e-mail : _____
Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (prénom et nom) : _____

Autorise les représentants du centre de loisirs, organisé par la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, 6, rue Danton 89690 CHÉROY :

- à prendre mon fils / ma fille en photo oui non
- à filmer mon fils / ma fille oui non

Autorise la diffusion de ces photos / films

- sur le site Internet de la Communauté de Communes : oui non
- sur la lettre du Gâtinais : oui non
- sur supports papier ou numérique auprès des familles oui non
- sur les réseaux sociaux :
 - Facebook de la Communauté de Communes : oui non
 - Instagram (pour l'accueil jeune) : oui non
- sur tous supports d'informations relatifs à la promotion des activités de l'Accueil Collectif de Mineurs : oui non
- pour des reportages réalisés par des professionnels du journalisme (reportages télé, articles dans journaux...) : oui non

Observations :

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs et l'accueil jeunes de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, de même que le droit de retrait. Etabli pour faire valoir ce que de droit,

Le

À

Signature du représentant légal :



Ministère de la Jeunesse et des Sports
Code de l'action Sociale et des familles

Documents Administratifs à fournir 2024/2025

Merci d'envoyer le dossier complet à : Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne- 6 rue Danton – 89690 Chéroy
Ou par mail : helenecasado@gatinais-bourgogne.fr

- Attestation d'assurance individuelle en responsabilité civile de l'année en cours
- Copie du carnet de santé (vaccinations)
- Copie ou extrait de la décision de justice en cas de divorce ou séparation
- Attestation C.A.F de Quotient Familial de l'année en cours
- N° allocataire C.A.F (obligatoire)

Je soussigné M. _____, Mme _____

- Autorise le service Enfance, Loisirs, Jeunesse et Sports à consulter mon quotient familial sur le site de la C.A.F
 - N'autorise pas le service Enfance, Loisirs, Jeunesse et Sports à consulter mon quotient familial sur le site de la C.A.F
 - Attestation de Quotient Familial M.S.A de l'année en cours
- OU**
- Avis d'impôts (N-2) 2023 sur les revenus de 2022

Ce document est à retourner signé

TARIFS PERISCOLAIRES : Villethierry, Brannay, Égriselles, Jouy, Montacher-Villegardin

Le temps de transport des enfants vers le lieu d'accueil périscolaire n'est pas facturé.

Résidents C.C.G.B	Tarif 30 minutes	Tarif à l'heure
QF<900€	0,40 €	0,80 €
900€<QF<1400€	0,60 €	1,20 €
1400€<QF<2000€	0,90 €	1,80 €
QF>2000€	1,10 €	2,20 €
Extérieurs C.C.G.B		
QF<900€	0,80 €	1,60 €
900€<QF<1400€	1,15 €	2,30 €
1400€<QF<2000€	1,60 €	3,20 €
QF>2000€	1,85 €	3,70 €
Première heure indivisible puis calcul à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due		

COTISATION PAUSE MERIDIENNE VILLETHIERRY

Cette cotisation sera perçue une fois pour l'année scolaire. Elle concerne les enfants qui déjeunent à la cantine de Villethierry. Le tarif de la pause méridienne est fixé par le SIVOS NEG.

Cotisation année scolaire		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
15,00 €	18,00 €	25,00 €

TARIFS Centre de loisirs 3/12 ans et 13/17 ans (Gâtivac et Accueil Jeunes)

En cas de jour férié ou de fermeture du CLSH, le forfait semaine sera proratisé en fonction du nombre de jours d'ouverture pendant la semaine. (Idem pour les tarifs Accueil Jeunes ci-dessous)

Résidents C.C.G.B	Journée	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours A.J *
QF<900€	6,00 €	24,00 €	18,00 €
900€<QF<1400€	13,00 €	52,00 €	39,00 €
1400€<QF<2000€	21,00 €	84,00 €	63,00 €
QF>2000€	25,00 €	100,00 €	75,00 €
Extérieurs C.C.G.B			
QF<900€	19,00 €	76,00 €	57,00 €
900€<QF<1400€	22,00 €	88,00 €	66,00 €
1400€<QF<2000€	30,00 €	120,00 €	90,00 €
QF>2000€	34,00 €	136,00 €	102,00 €

*A.J : Accueil Jeunes 13/17 ans

TARIFS Accueil du mercredi (Villethierry, Savigny sur Clairis et Nailly)

Les tarifs comprennent les prix de la collation, du repas et du goûter pour les accueils ALSH extrascolaires et les mercredis.

Résidents C.C.G.B	Journée avec repas	½ Journée sans repas
QF<900€	6,00 €	3,00 €
900€<QF<1400€	13,00 €	6,50 €
1400€<QF<2000€	21,00 €	10,50 €
QF>2000€	25,00 €	12,50 €
Extérieurs C.C.G.B		
QF<900€	19,00 €	9,50 €
900€<QF<1400€	22,00 €	11,00 €
1400€<QF<2000€	30,00 €	15,00 €
QF>2000€	34,00 €	17,00 €

Le montant de la participation familiale est calculé sur la base du **quotient familial**.

